



Pouvant être modifié par les organisateurs suivant le nombre de participants.

► **ARTICLE PREMIER : Organisateur**

L'organisateur, l'association Arcachon La Teste Entente Athlétisme (A.L.T.E.A.) [Siret n°47835536500014], avec l'aide logistique et financière de la Ville d'Arcachon, organise la 21^{ème} édition des 10 Km d'Arcachon qui aura lieu le 2 décembre 2018.

Un site internet dédié à cet évènement a été créé. Il est géré par la même association. L'adresse web est la suivante : <http://10kmarcachon.fr>.

► **ARTICLE 2 : Participants**

La course est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s (selon certaines conditions mentionnées à l'article 6).

Les catégories d'âge acceptées sont : de cadets (2002/2003) à vétérans (femmes et hommes).

Le classement est effectué à l'aide de dossards à puces électroniques.

Les handisports fauteuils ne sont pas acceptés ainsi que les marcheurs. **Il est formellement interdit aux concurrents sans dossards de prendre le départ.**

► **ARTICLE 3 : Parcours**

Parcours de 10 kilomètres. Parcours plat empruntant les rues du centre-ville d'Arcachon, puis légèrement vallonné, en longeant les plages du bord de mer.

Ce parcours a fait l'objet d'un mesurage officiel de la part de la Fédération Française d'Athlétisme en 2017. ([Certificat n°N-A033/05263/2017/A](#)).

Le plan du parcours est à retrouver sur le site 10kmarcachon.fr.

► **ARTICLE 4 : Horaires**

Retrait des dossards à la Halle de l'Aiguillon : le samedi 1^{er} décembre 2018 de 16^H à 18^H et le dimanche 2 décembre 2018 de 8h00 à 9h30.

↳ Départ le 2 décembre à 10^H à la Croix des Marins, près de la Capitainerie du port d'Arcachon.

↳ Poste de ravitaillement présent à mi-parcours, ainsi qu'à l'arrivée.

↳ Arrivée au Port de Pêche d'Arcachon.

Des douches seront présentes au stade Matéo Petit, à Arcachon.

Remise des Prix à partir de 12^H à la halle de l'Aiguillon. La cérémonie sera suivie par la remise des prix du Trophée du Bassin 2018.

► **ARTICLE 5 : Inscriptions et renseignements**

Renseignements sur le site internet www.10kmarcachon.fr ou par téléphone au 06.81.12.12.23 – M. MONIER Robert. Possibilité de nous contacter également par mail à l'adresse suivante : course@10kmarcachon.fr.

Inscriptions en ligne uniquement sur www.10kmarcachon.fr (ou via le site de protiming.fr).



☒ **Clôture des inscriptions en ligne le jour jeudi 29 décembre à 23^{H59}.**

Tarif : 14 €. Ce prix comprend l'engagement (en ligne), un souvenir de la course (et une bourriche d'huîtres pour les **500 premiers inscrits uniquement**).

☑ **Les inscriptions se font uniquement en ligne.**

Les coureurs recevront un dossard à puce.

► **ARTICLE 6 : Conditions de participation**

Pour participer à la compétition, certaines conditions de participation sont requises :

1) Les non-licenciés devront fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'évènement** (soit maximum en date du 2 décembre 2017).

2) Pour les licenciés, sont acceptées les **licences FFA** : athlé-compétition, athlé-running mais aussi les Pass J'aime Courir [validant un certificat médical de moins d'un an]. **Les licences de la Fédération Française de Triathlon (F.F.Tri.) ne sont plus acceptées.**

3) Les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale écrite.

4) Toute personne qui fournira un certificat médical périmé, falsifié ou une licence hors de la saison 2018-2019 (saison en cours à la date de l'évènement) se verra refuser la remise du dossard et le départ de la course.

5) Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. *Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. Nous recommandons d'en avertir les organisateurs, qui demanderont alors à la personne dite remplaçante, de présenter un certificat médical valide.*

6) Le **certificat médical ou la licence est à fournir le plus rapidement possible après l'inscription via voie informatique. Nota bene** : comme dit précédemment les licenciés devront également mettre en ligne leurs licences afin de voir leurs inscriptions validées.

Attention : Tout document qui **n'est pas conforme sera refusé** et le concurrent devra fournir un nouveau certificat médical valide afin de récupérer son dossard.

Si les certificats médicaux ne sont pas été déposés et validés, ils seront **obligatoirement** demandés de les présenter pour retirer sont du dossard (les certificats médicaux sont récupérés et gardés par l'organisateur).

► **ARTICLE 7 : Responsabilité, accident**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Un médecin, des secouristes et une ambulance seront présents le jour de la course.

► **ARTICLE 8 : Récompenses**

Les divers classements spécifiques seront faits à partir du classement général. Ce dernier sera fait grâce aux dossards à puces que les coureurs devront porter dès le départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée !

↪ Classement **Scratch** : 3 premières femmes et 3 premiers hommes

- Trophée et prix offerts par nos partenaires
- Trophée spécial pour les vainqueurs Homme et Femme

↪ Un Trophée pour les 3 premiers de chaque catégorie (Cadet - Junior - Espoir - Senior - Vétéran 1, 2, 3, 4, 5), différencié selon le sexe.

↳ Un Trophée pour la 1^{ère} équipe Homme et pour la 1^{ère} équipe Femme (4 participants).

Tout concurrent récompensé au Scratch ne pourra cumuler sa récompense avec celle de sa catégorie.

▶ **ARTICLE 9 : Droits à l'image & Publication**

Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports et ce pour une durée illimitée.

De plus, tout concurrent qui s'inscrit à la course, accepte de voir son nom figurer publiquement sur les résultats, qui seront notamment publiés sur le site de [Protiming](#), ainsi que [notre site de l'évènement](#). Ces résultats peuvent être partagés par les presses locales.

▶ **ARTICLE 10 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté de dernière minute interdisant la manifestation, ou de toute autre **circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

▶ **ARTICLE 11 : Acceptation du règlement**

Par toute inscription, le concurrent s'engage à respecter le code de la route, le respect d'autrui, mais également le présent règlement.

Règlement de la course des 10Km d'Arcachon, pour l'Édition 2018,
Défini par le Comité d'Organisation des 10Km d'Arcachon.

Mis à jour le 16 septembre 2018